

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal – 14 novembre 2022

Séance tenue au centre communautaire situé au 15, rue Émard.

Présences : Nicolas Pentassuglia, Daniel Guindon, Pierre Métras, Christian Gamache, Jacques De Foy, Pierre Raïche, Roxanne Jeanson Bélisle.

Absences : Aucune

Autres présences : François Landry, directeur général et greffier-trésorier

Sauf mention contraire, le maire exprime son droit de réserve.

ORDRE DU JOUR

1. MOT DU MAIRE
2. ADMINISTRATION
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022
 - 2.2. Dépôt des états comparatifs au 31 octobre 2022
 - 2.3. Comptes payables d'octobre
 - 2.4. Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – volet vitalisation
3. RESSOURCES HUMAINES
 - 3.1. Embauche d'un contremaitre
 - 3.2. Embauche d'un chauffeur-opérateur
 - 3.3. Embauche d'un inspecteur à l'urbanisme
 - 3.4. Création d'un poste d'inspecteur à l'urbanisme sur appel
 - 3.5. Nomination de fonctionnaires désignés
4. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS
 - 4.1. Contrat d'excavation du chemin de l'Église
 - 4.2. Adhésion au groupe d'achats regroupés de l'UMQ pour l'abat-poussière
 - 4.3. Entente de travaux d'entretien de la 311
5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 5.1. Adoption du second projet de règlement 387-2022 relatif au zonage
6. PÉRIODE DE QUESTIONS

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate la présence de l'ensemble des membres du conseil et déclare la séance ouverte. Il est 19h00

1. MOT DU MAIRE

Le maire évoque la réfection du chemin du Lac-à-Dick qui a commencé; la convention collective qui a été signée à la suite de l'accord de principe de juin. Il invite l'assistance à participer à la consultation publique sur la réfection du parc Raymond-Charbonneau qui aura lieu le 19 novembre. L'équipe de voirie se prépare aux opérations de déneigement.

2. ADMINISTRATION

2.1. Adoption procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2022 a été présenté aux membres du conseil;

Il est proposé par Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier le procès-verbal tel que présenté.

2022-11-214 ADOPTÉE

2.2. Dépôt des états comparatif au 31 octobre 2022

Le greffier-trésorier résume les faits saillants des états comparatifs.

Il est proposé par Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer les états comparatifs au 31 octobre 2022 tel que présentés par le greffier-trésorier.

Une copie des états comparatifs est jointe à la présente résolution et peut être consultée à l'hôtel de ville.

2022-11-215 ADOPTÉE

2.3. Comptes payables d'octobre

Le greffier-trésorier dresse l'état des dépenses du mois d'octobre 2022.

Il est proposé par Pierre Raïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses tel que présentés par le greffier-trésorier.

Une copie des dépenses est jointe à la présente résolution et peut être consultée à l'hôtel de ville.

2022-11-216 ADOPTÉE

2.4. Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – volet vitalisation

Considérant que dans le cadre du volet Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a accordé à la MRCAL une aide financière totalisant 6 123 960\$ pour la période 2020 à 2024 pour une entente vitalisation

Considérant que la municipalité de Lac-du-Cerf souhaite déposer une demande d'aide financière pour la deuxième phase de son projet pour la réfection de son terrain de jeux Raymond Charbonneau situé au 11, rue Émard;

Il est proposé par Daniel Guindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la direction générale de la municipalité à signer et déposer au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf, une demande d'aide financière dans le cadre de l'Entente de vitalisation de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) – Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité – Volet 4 pour la phase 2 du projet de réfection du terrain de jeux Raymond Charbonneau.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. Embauche d'un contremaitre

Considérant que le poste de contremaitre était vacant suivant le départ du précédent titulaire du poste;

Considérant les candidatures reçues et étudiées par le comité de ressources-humaines;

Il est proposé par Pierre Raïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Richard Bourgon à titre de contremaître de la voirie et des travaux publics avec une entrée en fonction le 8 novembre 2022.

2022-11-218 ADOPTÉE

3.2. Embauche d'un chauffeur-opérateur

Considérant le besoin d'avoir un chauffeur-opérateur saisonnier affecté au déneigement;

Considérant les candidatures reçues et étudiées par la direction générale;

Il est proposé par Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Éric Petit à titre de chauffeur-opérateur du 5 décembre 2022 au 14 avril 2023.

2022-11-219 ADOPTÉE

3.3. Embauche d'un inspecteur à l'urbanisme

Considérant que le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement était vacant depuis le départ de son précédent titulaire;

Considérant les candidatures reçues et étudiés par le comité de ressources-humaines;

Il est proposé par Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Joël Jr Denis-Lafontaine à titre d'inspecter en bâtiment et environnement avec une entrée en fonction le 7 novembre 2022.

2022-11-220 ADOPTÉE

3.4. Création d'un poste d'inspecteur à l'urbanisme sur appel

Considérant le besoin de la municipalité de faire appel à un inspecteur pour répondre à besoins ponctuels et spécifiques;

Considérant la disponibilité de Stéphane Poirier et de son expérience à ce titre,

Il est proposé par Christian Gamache et résolu et résolu à l'unanimité des conseillers présents de créer le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement sur appel et d'octroyer ce poste à Stéphane Poirier.

2022-11-221 ADOPTÉE

3.5. Nomination de fonctionnaires désignés

Considérant les pouvoirs prescrits par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer François Landry, directeur général et greffier-trésorier; Joël Jr Denis-Lafontaine, inspecteur en bâtiment et en environnement et Stéphane Poirier, inspecteur en bâtiment

et en environnement sur appel, à titre de fonctionnaires désignés pour la délivrance de permis et de certificat, de les autoriser à procéder à des inspections sur les propriétés privées de la municipalité et à délivrer des constats d'infraction en vertu des divers règlements municipaux.

2022-11-222 ADOPTÉE

4. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

4.1. Contrat d'excavation du chemin de l'Église

Considérant que divers entrepreneurs en excavation ont été approchés par la direction générale et qu'un seul à soumissionner sur le projet;

Considérant le coût jugé raisonnable pour le projet;

Il est proposé par Roxane Jeanson Bélisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier le contrat d'excavation du chemin de l'Église à DG Excavation pour un total de \$11 900.

2022-11-223 ADOPTÉE

4.2. Adhésion au groupe d'achat regroupé d'abat-poussière de l'UMQ

Considérant que la municipalité souhaite participer à un achat regroupé pour se procurer du chlorure de calcium solide en flocons utilisé comme abat-poussière

Il est proposé par Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité mandate l'UMQ de procéder pour l'année 2023 au processus d'appel d'offre visant à adjuger un contrat d'achat regroupé.

2022-11-224 ADOPTÉE

5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1 Adoption du second projet de règlement 387-2022 relatif au zonage

Considérant la volonté du conseil municipal de protéger les immeubles à vocation commerciale au cœur du village;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 17 octobre 2022 et qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 14 novembre 2022;

Considérant qu'un avis de consultation publique sera émis conformément aux dispositions prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme avant l'adoption du règlement;

Il est proposé par Roxane Jeanson Bélisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le deuxième projet de règlement 387-2022 modifiant le règlement 198-2000 concernant le zonage relativement à diverses propositions et dont les principales dispositions consistent à créer un contingentement résidentiel dans la zone URB-02.2 et interdire les usages résidentiels en rez-de-chaussée ou en sous-sol dans les immeubles à vocation mixte.

2022-11-225 ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

13 personnes sont présentes à l'assemblée.

Question : Est-ce que les organismes communautaires pourraient obtenir un trousseau de clé pour accéder au centre communautaire?

Réponse du DG : Une solution sera étudiée. Il faut veiller à éviter un partage des clés et de perdre le contrôle sur l'accès au centre communautaire. Le conseiller Pierre Raïche suggère une boîte à clé ou une serrure à code.

Question : Qu'est-ce que comprend la rubrique « Hygiène du milieu » aux états comparatifs?

Réponse du DG : Il est suggéré de téléphoner le lendemain pour avoir les détails puisque les états comparatifs présentés sont sommaires.

Question : Est-ce que les citoyens peuvent prendre du sable dans le stock de voirie pour épandre sur leur entrée?

Réponse du maire : C'est toléré mais il ne faut pas abuser. De petites quantités pour dépanner en cas de besoin.

Question : En quoi consiste le projet de réfection du chemin Dicaire?

Réponse du maire : Le chemin actuel a été piqueté et un ingénieur produira un nouveau tracé suggéré. À ce stade-ci nous ne savons pas quel sera le nouveau tracé.

Question : Est-ce que la niveleuse sera en usage cet hiver?

Réponse du maire : Elle est présentement en réparation et devrait pouvoir circuler d'ici quelques semaines.

Question : Est-ce que des panneaux directionnels seront installés pour indiquer les parcs?

Réponse du maire : Oui il y a une commande de panneaux en cours. L'installation se fera bientôt.

Question : Que fait la municipalité concernant les chiens qui circulent sans laisse sur les chemins publics?

Réponse du DG : La municipalité est informée de la situation précise à laquelle la citoyenne réfère et le gardien du chien sera contacté.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19h27, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le maire remercie les membres du conseil et déclare l'assemblée levée.

Nicolas Pentassuglia
Maire

François Landry
Directeur général et greffier-trésorier